DISTRICT VAL-DE-MARNE FFF

e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Annexes

Amendes

PV AG 2019

Egalement Consultable sur notre site internet

http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/

TIRAGE PUBLIC
COUPES DU VAL DE MARNE

1/4 et 1/2 Finales (toutes catégories)

MARDI 10 MARS 2020 à 18h00

Au siège du District du Val de Marne de Football
131, Boulevard des Alliés à Champigny/Marne

LIVE

Les tirages seront effectués par Sandrine ROUX
(ancienne joueuse de football internationale française)

Venez Nombreux !!

Clôture par le pôt de l'amitié offert par le District du Val de Marne

- RAPPEL-
L'utilisation de la FMI est obligatoire

A compter du 1er Février 2020,
pour la phase retour des Critériums U11F – U13F – U15F – U18F
Barèmes des amendes FMI « Critériums féminins »
1ère non utilisation : rappel
2ème non utilisation : Amende 50 euros

1er RELEVE «COMPTE- CLUB »
DE LA SAISON 2019 / 2020

arrêté à la date du 10 Janvier 2020, est disponible via FOOT CLUB

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVE N° 16
Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :
1. FOOTCLUBS (puis indiquez votre « mot de passe » du club)
2. ORGANISATION (dans le bandeau)
3. EDITIONS et EXTRACTIONS (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (800...)
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à droite) : « TRAVAUX DEMANDES «
5. SELECTIONNEZ « RELEVE N° 16 » (imprimez le « coupon » à joindre à votre règlement)

Le règlement correspondant est à adresser au District du Val de Marne de Football pour le vendredi 21 Février 2020, soit :
- Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*ne pas oublier de joindre le coupon ou d'indiquer au dos du chèque votre n° affiliation + Relevé N° 16*),
- A nos guichets, aux horaires d'ouverture, en espèces
- Par virement *(Indiquer bien le n° affiliation du Club dans l'ordre émis + Relevé N° 16)*

Un mail a été adressé sur toutes les boîtes mails des Clubs.

Rappel !!

Edition N°522 du Jeudi 20 Février 2020

COMMUNIQUES

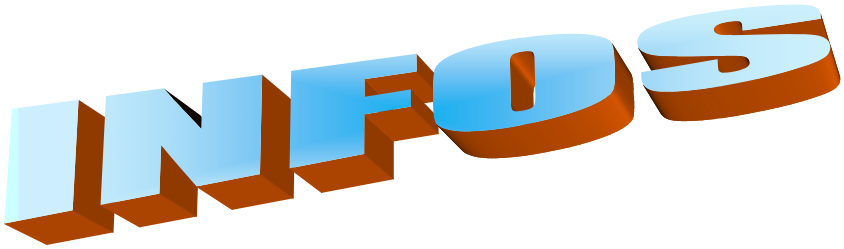

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET,**
chaque jeudi après-midi : https://districtvaldemarne.fff.fr
*Documents & * Procès-Verbaux

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES» *IMPOTS 2020*

(Voir explication sur la fiche pratique)

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc…
Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu** net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.
À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet *(Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s) ») :*
** n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence*
Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.*(arrêté municipal + liste des matchs) .*
Article 20 - Matches Remis – Dérogations

COUPE NATIONALE FUTSAL
16ème de Finale

Equipes	Résultat
29/02/2020	A. Nantaise Futsal 1 - Creteil Futsal Us 1
29/02/2020	Herouville Futsal 1 - Kb Futsal 1
29/02/2020	Epinay Athletico Fc 1 - Paris Sporting Club 1

INFORMATIONS SANCTIONS DECEMBRE/JANVIER 2020

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

-10 matchs fermes de suspension motif : Propos injurieux, menaces intimidations envers officiels.
- 6 mois fermes de suspension motif : Attitude grossière et injurieuse envers le corps arbitral durant le match d'un dirigeant
- 10 matchs fermes de suspension, motif : Propos et gestes blessants, injurieux, menaçants et grossiers envers officiel
- 4 ans fermes de suspension, motif : Acte de brutalité avec blessure et I.T.T. supérieur à 8 jours.
- 3 mois fermes de suspension, Motif : Complicité de fraude pour feuille de match falsifiée
- 6 ans fermes de suspension motif : Comportement grossier, menaçant, insultant et acte de brutalité envers l'arbitre officiel, entraînant une blessure constatée par un certificat médical,
- 12 matchs fermes de suspension motif : Menaces et intimidations verbales à arbitre officiel + non envoi de rapport.
- 1 an ferme de suspension motif : Intimidation et comportement inacceptable d'un délégué du club envers un arbitre officiel,

Une **diffusion mensuelle des sanctions prisent par la Commission Départementale de Discipline** est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.
Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.
Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.
La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE.**
Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT.**

AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER « RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :
- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier
Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.
Rappels :
. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.
Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.
Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide…
Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.
La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés
Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.
Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :
la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.
La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs
Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.
Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.
Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.
Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaine de survie doit se déclencher instantanément :**APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**
QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!
Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :
- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.
POURQUOI ?
- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :
- d'apposer sur le boitier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » **est désormais accessible depuis notre site Internet** en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF» présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

-prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :
Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :
- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs» apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :
La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.
Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués….). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

ANNONCES CLUBS

A. S. AUDRUICQ
26ème Tournoi international de Pâques (12 & 13 Avril 2020) Catégories U15/U18
Contact : Mr Francis PETIT tel : 06 20 84 16 34 mail : audruicq.as.501227@lfhf.fr

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales (66) proche de Perpignan, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 6 et 7 juin 2020 dans les catégories U11, U13, U15 et U17
Contact : Laurent BALLUAIS au 07 81 98 42 56

FC Latour-Bas-Elne (Pyrénées-Orientales) organise son édition 2020 du tournoi des Phoenix, qui se déroulera le samedi 11 et dimanche 12 avril 2020. Un tournoi éducatif et sportif, labellisé "Evénement éco-exemplaire", à destination des équipes U9 à 8, U11, U13 et U12F-U15F .
Contact : Corinne Ballesta 06 15 61 30 50 - Responsable Tournois

Le FC LALBENQUE FONTANES, Organise les **6 & 7 JUIN 2020** son grand rassemblement en catégorie U13/U12, U11/U10, U9/U8 et U7/U6, Le **samedi 13 JUIN 2020** de son grand rassemblement en catégorie U9-U11F (match à 5), U12-U13F (match à 8)
Contact : DICHAMP Jean-François Port. : 06.85.38.70.67

EMAF LES ANGLES, Organise son 19ème Tournoi International du Soleil, 10, 11 et 12 AVRIL 2020 – Catégories U9/U11/U13/U15
Contact : Tél. 04 90 25 60 87 / E.mail: footlesangles@orange.fr / Site Internet: www.emaf-lesangles.com

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT
« FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES»
DONS AUX ŒUVRES
Pour les IMPOTS 2020

Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

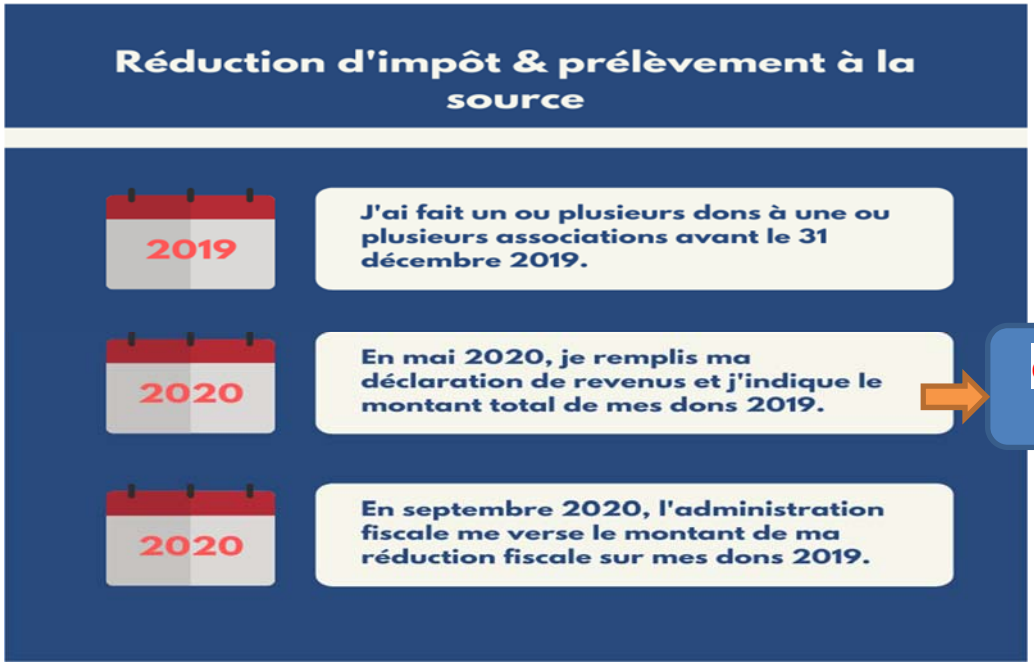

Calcul du taux

Le prélèvement à la source consiste à prélever l'impôt sur le revenu du contribuable directement sur les revenus qu'il perçoit. Pour ce faire, l'administration fiscale applique un taux de prélèvement correspondant au niveau de revenus du contribuable.

Mais le taux appliqué à compter de janvier 2020 calculé en fonction des revenus perçus par le contribuable en 2018 et déclarés en 2019**, ne tient pas compte des dons aux associations et de la réduction d'impôt qui leur correspond.**

Déclaration

Concrètement, le taux appliqué aux contribuables à partir de janvier 2020 est donc un taux « hors réductions d'impôt ». Les contribuables ayant fait des dons en 2018 supporteront sur leur salaire ou leur pension de retraite un prélèvement plus élevé que ce qu'ils doivent réellement au fisc.

La réduction d'impôt pour dons n'est pas pour autant supprimée. Après la déclaration 2020 mentionnant les dons faits en 2019, les services fiscaux procèdent à une régularisation au cours de l'été 2020 en versant alors au contribuable le montant correspondant à sa réduction d'impôt.

Conséquence pratique : les particuliers ne peuvent théoriquement profiter de la réduction qu'au cours de l'été, entrainant ainsi un décalage de trésorerie pour le contribuable donateur, qui verse en quelque sorte une « avance » au fisc pendant toute une partie de l'année

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc…

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu** net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées *(Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE)*

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole

Type de véhicule	Par kilomètre parcouru
Véhicules automobiles	**0,321 €**
Vélomoteurs, scooters, motos	**0,125 €**

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	**66 % des sommes versées**	**20 % du revenu imposable**

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas *(DISTRICTS / CLUBS)***

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**

FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

Par M.....

Adresse :.....

Pour sa participation aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1)

Nom du Club ou Association *(1)* : *Frais engagés en 2018.*

.....

N° Immatriculation du véhicule utilisé .....

(Joindre copie de la carte grise)

Date	**Objet**	**Nature de la dépense** *(indiquer le lieu si déplacement*	Montant **ou** Nombre de Km *joindre justificatif si déplacement)*	
Exemple ***07.01.19***	***Réunion Comité Club***	***champigny***		***5 Kms***

(1) Nom du Club ou de l'Association

Date	Objet	Nature de la dépense *(indiquer le lieu si déplacement*	Montant **ou** Nombre de Km *joindre justificatif si déplacement)*	

Frais de déplacement :

Automobile : Nombre total de Km :..... **X 0,321** € **=** .....

OU *(Tarif par Km -* ***Vélomoteurs, scooters, motos)***

Nombre total de Km :..... **X 0,125 €** = ...

Je soussigné(e) :.....

Certifie exacts les frais ci-dessus, renoncer expressément à leur remboursement, et les laisser en tant que don à (1) .....

Fait à.....le..... Signature :

(1) Nom du Club ou de l'Association

cerfa
N° 11580*03
DGFIP

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Numéro d'ordre du reçu

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal ..... Commune .....

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ...../ ..... /..... publié au Journal officiel du ...../...../ ..... . ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du …./…./……..

☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

☐ Fondation d'entreprise

☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général

☐ Musée de France

☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

☐ Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

☐ Agence nationale de la recherche (ANR)

☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

☐ Autre organisme : ……

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom : ..... **Prénoms :** .....

Adresse :
.....

Code postal ..... **Commune** .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

☐ **euros**

Somme en toutes lettres : .....

Date du versement ou du don : ...../ ...../ ..... .

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☐ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé ☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres

Nature du don :

☐ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés ☐ Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☐ Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

Procès-Verbaux

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

& EXTRAORDINAIRE

DU DISTRICT

DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

Samedi 14 Octobre 2019

Espace « Louise Voelckel » Bonneuil/Marne

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

* Vérification des pouvoirs et remise des boitiers de vote
* Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

* Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/10/18 à Limeil Brévannes
* Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
* Approbation du Rapport Moral, saison 2018 & 2019
* Rapport Financier au 30 Juin 2019
  a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  b) Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2019
* Budget prévisionnel 2019 & 2020
  a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  b) Approbation du budget prévisionnel 2019 & 2020

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

* Proposition de Modifications des Statuts

REPRISE - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

* Lecture des palmarès et remise des récompenses
* Questions diverses présentées par les Clubs (*)
* Remise officielle des ballons des «Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
* Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

Représentants des Clubs

ARTICLE 12.3
Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.
Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs
Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée *(Rubrique : **« Questions Diverses présentées par les Clubs »)*** être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception »** ou par **« mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association**, au plus tard **le 12 Septembre 2019**

Le Comité de Direction fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale

EMARGEMENT & VERIFICATION DES POUVOIRS ET REMISE DES BOITIERS DE VOTES

Liste des clubs présents ou représentés :

A.S ULTRA MARINE ; A.MIMOSA MADA-SPORT ; A.P.S.A.P EMILE ROUX ; AMICALE CLUB 2000 ; APSAP 94 HENRI MONDOR ; APSAP CHI CRETEIL ; ARCUEIL C.O MUNICIPAL ; ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE ; ASPTT VILLECRESNES ; AVENIR SPORTIF D'ORLY ; BOIS L'ABBE AS OUTRE MER ; BOISSY F.C ; BONNEUIL S/MARNE C.S. ; BORDS DE MARNE FUTSAL ; BRY F.C ; CAMILLIENNE SP.12EME ; CAUDACIENNE ENT.S ; CHANTIERS PARIS U.A ; CHARENTON C.A.P ; CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R.SP ; CHEVILLY LA RUE ELAN ; CHOISY LE ROI A.S. ; CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C ; COMMUNAUX MAISONS ALFORT A. ; CRETEIL LUSITANOS F.US ; CRETEIL PALAIS FUTSAL ; ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL ; ENT.S D/JEUNES DU STADE ; F.C. MANDRES PERIGNY ; FONTENAY SS/BOIS U.S. ; FOOTBALL CLUB DE BREVANNES ; FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. ; FRESNES A.A.S ; GENTILLY ATHLETIC CLUB ; GOBELINS F.C ; HAY LES ROSES C.A ; IBM FRANCE PARIS C. ; JOINVILLE R.C ; KOPP 97 ; KREMLIN BICETRE C.S.A ; LA CRISTOLIENNE ; LIMEIL BREVANNES A.J ; LUT'S FOOT LOISIRS ; MAISONS ALFORT F.C ; MAROLLES EN BRIE U.S. ; MAROLLE F.C ; MENUIBLAN A.S ; MINIS AND MAXIS ; NOGENT S/MARNE F.C ; NOISEAU STE S. ; NOUVELLE U.A. DE METEOROLOGIE CULTURE ; OLYMPIQUE PARIS ESPOIR ; ORLY A.C. ; ORMESSON U.S. ; PARIS F.C ; PARIS UNIVERSITE CLUB ; PEROU A.S.A.F ; PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. ; PORTUGAIS VITRY U.A. ; PORTUGAISE VILLENEUVE ST G.ACS ; RUNGIS U.S. ; SANTENY SP.L ; SPORTING CLUB PARIS ; SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES ; ST MANDE F.C. ; ST MAUR F.FEMININ VGA ; ST F.MASCULIN VGA ; SUCY F.C ; THIAIS F.C. ; U.FOOTBALL CRETEIL ; U.S. IVRY FOOTBALL ; UJA MACCABI PARIS METROPOLE ; VAL DE FONTENAY AS ; VALENTON FOOTBALL ACADEMY ; VIKING CLUB PARIS ; VILLEJUIF U.S. ; VILLENEUVE ABLON U.S. ; VILLEUVOISE ANTILLAISE A. ; VILLIERS S/MARNE ENT.S ; VINCENNOIS C.O. ; VITRY C.A ; VITRY E.S.

Liste des Membres du Comité de Direction présents :

Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, MM. Daniel BROCHE, Jean Jacques COMBAL, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean Jacques FOPPIANI, Michel GOLDSTEIN, Michel THOMAS, Abdel TIGHLIT, Denis TURCK.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2018 A LIMEIL BREVANNES

Les Clubs procèdent au vote Electronique.

Le procès-verbal est adopté à la majorité Pour : **95,16 %**

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR Monsieur Thierry Mercier, Président Du District Du Val De Marne

Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1921

Ouverture de l'Assemblée à 09h15.

Nombre de clubs présents ou représentés à l'ouverture : **48 Clubs représentant : 1024 Voix**

Ce nombre de voix a vite augmenté, le total atteint étant de 1493 Voix (77,8 %)

Quorum largement atteint.

Allocution de M. Thierry MERCIER, *Président du District du Val de Marne*

C'est toujours un plaisir pour moi de me retrouver parmi vous .Pour certains, on se connait depuis la création du District, je ne dirai pas le nombre d'années car on croira que l'on a vieilli…

Présentation des personnes présentes à mes cotés
Gilles Gatineau, Président du CSM Bonneuil
Denis Turck, Vice Président Délégué du District 94
Guillaume Naslin, Directeur du Fondaction du football qu'il vous présentera lui-même.
Philip Guyot de Caila, Président du District de Saône et Loire et Secrétaire Général de la LFA.
Lili Ferreira, Directrice Administrative du District 94
Daniel Guérin, Vice-Président du Conseil Départemental du Val de Marne
Jean-Jacques Combal, Secrétaire Général du District 94
Ahcène KADEM, Secrétaire Général du CDOS qui fait ici sa première apparition parmi nous
Michel Thomas, notre médecin
Il y a également Flore, Valérie, Marc, Hervé, Driss, Hédi puis Igor, le dernier venu au sein du district, jeune arbitre de la Fédération,
Notre commissaire aux comptes, Angel Pinard…

C'est la 40ème édition de notre Assemblée Générale – la première a eu lieu à Charenton.

L'inspecteur de la DDCS est passé cette semaine au District et a constaté que nous étions bien installés – mais c'est parce que dans le Val de Marne les gens ont envie de faire avancer les choses. On est un district ou 170 bénévoles viennent régulièrement.

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à tous et Bienvenue pour la 40ème Assemblée Générale District du Val de Marne de Football.

Avant de débuter notre Assemblée Générale, je vous demande, pour les amis qui nous ont quitté au cours de cette saison…… *quelques instants de silence en leur mémoire.*

Je tiens à saluer le Service des relations Publiques de la Ville de Bonneuil/marne et M. Gilles GATINEAU, Président du club de Bonneuil/marne ainsi que leurs équipes qui ont tout mis en oeuvre pour que cette Assemblée Générale se fasse dans les meilleures conditions.

Historique du club de Bonneuil
Le Cercle des sections multisports de Bonneuil est né officiellement en 1959 sous le nom de CSM Bonneuil. Il est issu de la fusion de deux associations, le CA Bonneuil et l'AS Bonneuil sous l'impulsion de Marcel Phillipot professeur d'éducation physique et conseiller municipal. Premier président Monsieur Henri Araves, Maire de Bonneuil, de 1935 à 1971.
Au début, le club comprend les sections lutte, haltérophilie et football puis se sont rajoutées les sections danse, gymnastique et pétanque.
Les premiers entrainements et matchs de la section football se sont déroulés à Sucy en Brie où la ville avait loué le terrain en attendant la fin des travaux du terrain inauguré le 2 octobre 1960 par un match de cadets entre CSM Bonneuil et AS Boissy.
Le club est aux couleurs vert et blanc et l'est toujours. La construction des autres équipements – gymnases, stade Léo Lagrange, piscine, favorise le développement des sections sportives de Bonneuil qui en a compté jusqu'à 20.

En 2003 le CSM Bonneuil est devenu le Cercle des sections multisports de Bonneuil qui en compte 13 à ce jour pour tous les âges depuis la toute petite enfance
Le CSM Bonneuil, par le biais de sa présidente Madame Michèle Petit – Leturger et des présidents de ses différentes sections des bénévoles et éducateurs, œuvre au quotidien pour promouvoir le sport et ses valeurs, l'accès au sport pour tous, les valeurs de l'activité physique et sportifs mais aussi le développement du sport compétition.

Service civique
52 clubs du département ont un service civique. On connait l'importance de ces services civiques. On pensait que ce serait la dernière année mais on se bat pour que cela continue la saison prochaine avec beaucoup d'espoirs. Aujourd'hui, ils ont une action prépondérante dans les clubs et pour eux c'est un tremplin. Pour les huit saisons, près de 2 millions d'euros ont été versés par ce biais.

Le District de Paris
L'assemblée générale constitutive aura lieu le 5 décembre et la 1ère Assemblée Générale en juin 2020.
Le District du Val de Marne va perdre un certain nombre de licenciés (6400).
Le District de Paris, commencera son activité saison 2021/2022

Réunion des Présidents de Clubs au District avec le cabinet Parienté, samedi 30 novembre, très importante car nouvelles règles URSSAF.

L'arbitrage
La mise en place du prélèvement est bien acceptée par tous même si le système nous coûte de l'argent et du travail.
Vous vous plaignez de l'absence de nombreux arbitres dans les commissions de première instance ou d'appel. Un district applique des amendes aux arbitres. La proposition sera faite à la CDA – est - ce la solution ? nous ne le ferons pas sans l'accord de notre CDA.

La création des U20, nouvelle catégorie, un groupe avec 14 équipes. Les districts voisins nous demandent de prendre leurs équipes mais ce n'est pas possible.
Pour arbitrer ces matchs, nous devons prendre les assistants de D2 mais lorsque les nouveaux arbitres auront terminé leur formation, tout rentrera dans l'ordre.

Incivilités et violence
Du Conseil des sages aux interdictions de stade que le Préfet applique quand cela est nécessaire, tous nos matchs se jouent, ils sont parfois encadrés mais ils se jouent. L'an passé, le montant des amendes a baissé de 13 000 euros. Ces amendes sont reversées au club.

Matchs sensibles
Il n'est pas possible de les organiser le mardi pour le weekend suivant à moins de contraintes importantes ; Il y a des règles qui ont été fixées et on n'y dérogera pas car il faut du temps pour organiser un match sensible.

Le Fair Play : Son but est atteint.

Le Football Féminin

11.52 % d'augmentation la saison passée. Cette année, ça tarde à démarrer mais on a plus d'équipes engagées ce qui veut dire que l'on pourra peut- être récupérer des licences.
Dans le Val de Marne on manque de structures d'accueil et dans beaucoup de clubs il y a des listes d'attente quand ils ne peuvent plus accueillir les jeunes. On ne poussera pas les murs mais il faut réfléchir pour trouver des solutions. Mais il ne faut pas prendre plus d'enfants que ce dont on peut s'occuper. Si c'est pour faire de la garderie, ce n'est pas la peine car les enfants seront perdus pour le football. Vous êtes bien structurés et le nombre de label Filles et garçons le prouve même si chez les filles on en perdu par manque de vigilance sur les données administratives.

La Coupe du Monde Féminine a été l'objet de notre attention depuis très longtemps, on a distribué 1000 places pour nos clubs. De nombreuses actions ont été menées (Girly Cup par Estelle Bathenay pour les Collèges avec plus de 350 participantes) on a servi de support pour l'entrainement des arbitres de la Coupe du Monde donc il y quelques ballons officiels de cette compétition qui seront tirés au sort à l'issue des interventions,

Les réunions de début de saison du football d'animation.

15 clubs absents à ces réunions du football d'animation dont cinq qui l'étaient déjà la saison passée ce qui montre que ces clubs s'en moquent et ce n'est pas normal car le football d'animation est la priorité pour les clubs et leur avenir.

La FMI

C'est une catastrophe au niveau du football d'animation. Certains ne sont peut-être pas formés L'an passé, en fin de saison, on est arrivé à 96% en Football à 11, mais en mettant des amendes et des matchs perdus.
Les enfants doivent être licenciés… un enfant est décédé à Grenoble sur le terrain alors qu'il n'était pas licencié. Le Président de ce club a été mis en examen. Evitez-nous cela…..Vigilance.

Le Futsal

Certains clubs travaillent beaucoup avec des écoles de football, d'autres ne sont pas structurés. On a un souci, la plupart ne connaissent pas le football d'animation, C'est toujours des garçons qui se retrouvent pour jouer ensemble mais ils ne se soucient pas du développement du futsal. Il y a peu de présence du futsal dans les formations.
Les finales des Coupes Futsal sont souvent un peu chaudes. La violence est en baisse sauf dans le futsal lorsqu'il y a un enjeu. La saison passée on a été obligés de prendre des sanctions assez lourdes
On réfléchit – on a retardé le début des compétitions qui vont démarrer prochainement. Il y a eu des réunions obligatoires et trois clubs ne sont pas venus…
Le Conseil Départemental serait d'accord pour mettre à notre disposition les gymnases des collèges mais actuellement se pose le problème de la présence d'un agent pour le gardiennage. Si cela pouvait se mettre en place ce serait un formidable outil de développement .Le futsal pratiqué dans de bonnes conditions est un moment très agréable comme toutes les autres pratiques.

La FMI, je ne reviendrai pas dessus.

Le Tournoi International – ce sera le 21ème avec la France, l'Italie, la Russie et la Belgique. .Le Conseil Départemental s'est désengagé mais la fédération nous a bien aidés car il est de plus en plus difficile de trouver des financements.
Les baisses de subvention :
Moins d'amendes, perte des clubs parisiens, on devra sans doute faire une petite « cure d'amaigrissement »….
On essaie de pouvoir louer les terrains de foot à 5 du District qui sont très agréables et ont été refaits mais il faut faire attention car nous ne sommes pas une entreprise commerciale.

Je voudrais remercier – tout d'abord – tous nos bénévoles, le personnel administratif du District, l'équipe technique.

Merci aux clubs, vous, qui relayez nos messages.
Merci au Conseil Départemental, qui continue de nous aider même s'il ne le fait plus pour le tournoi, Merci à la DDCS.
Les fédérations sportives ont repris la gestion du CNDS ont peut espérer que les subventions soient vraiment attribuées au mérite du travail fait.
Le Directeur de la DDCS est excusé, le nouvel inspecteur de la DDCS ne peut être présent, merci au CDOS
Merci à la FFF, merci à nos fournisseurs, Skita et Sport'Co Shop.

Les principaux points abordés dans l'allocution du Président du District, Thierry MERCIER, dont quelques un détaillés ci-dessus :

- **Services Civiques**
  Cette saison 60 Volontaires détachés dans nos Clubs, mais 8 mois au lieu de 9 comme les saisons précédentes,
  Reconduite de la participation financière mensuelle à chaque club
  Toutes nos formations gratuites pour les Services Civiques
- **Création du District de Paris**
  AG constitutive le 05/12/19 à la FFF
  AG Elective le 30 Juin 2020 ou un peu avant
  Le District du Val de Marne perd environ 6 500 licenciés
  Le District Parisien : 140 Clubs et environ 22000 licenciés
- **Arbitrage**
  La mise en place du prélèvement club / virement arbitre a eu un coût de + 1000 €, une participation très légère va être prélevée à chaque Club à partir de cette saison
  Arbitrage U20 : Problème District manque (20 arbitres nommés prochainement)
- **FMI :**
  En football à 11 Objectif atteint 95%
  En football d'animation, peu d'utilisation
- **Incivilités &Violences :** Rappel des différentes actions en place depuis 20 ans et +
  (Du Conseil des Sages aux interdictions de stade)
  Moins de sanctions = moins d'amendes = moins de dotations
- **Fair-Play**
  Pas de relâchement, joue toujours son rôle

- **Football Féminin**
  + 11,52 % = hausse de la saison dernière
  Cette saison plus d'équipes engagées et moins de licenciées
  Labels = c'est bien + …… à renouveler
- **Futsal**
  Déception, pas assez structuré
  Pas de présence aux Formations
  Pas de développement du Football d'Animation
- **Football d'Animation**
  Réunion début de saison : présences insuffisantes (15 Clubs absents dont 5 déjà la saison dernière)
  76% de présence cette saison, contre 80 % en 2018
  FMI : 21% en U11 et 32 % en U13 – A améliorer
  Intervention de DRISSE TAFININE – CTD-DAP
- **Formations**
- **Avenir proche et plus lointain**

- Baisse des subventions
- Moins d'amendes = moins de dotations, mais positif puisque moins de sanctions

Intervention de M. Philip GUYOT DE CAILA, *Secrétaire Général de la LFA*

Bonjour à tous
Je suis très heureux d'être parmi vous et c'est une première mais la LFA souhaite se déplacer. Il est difficile pour nous d'être présents partout mais il est important de venir vous rencontrer. Le Président de la LFA voulait venir mais n'a pu le faire.
Je voulais voir comment se passe votre Assemblée Générale alors que j'ai été Président du District de Saône et Loire pendant 10 ans.
Nous sommes une petite équipe de 9 membres, élus et trois membres représentants les collèges (Présidents de Ligue, de Districts, clubs nationaux..) Nous n'avons pas d'indépendance juridique mais avons un budget propre. Beaucoup de choses se font
FAFA, bénévolat, découverte de Clairefontaine…
Je suis à votre disposition et vous souhaite une excellente Assemblée Générale.

Intervention de M. Driss TAFININE, *CTD-DAP District 94*

Le football d'animation c'est 40%de nos licenciés. 50% seulement sont des renouvellements On attire toujours mais certains ne sont plus là car on ne s'en occupe peut-être pas, comme on le devrait. Or, ce sont nos futurs adultes. On a une grosse responsabilité car après la famille et l'éducation nationale, nous sommes les plus proches, souvent pour certains le club est leur deuxième maison. Certains passent beaucoup de temps au club. Des enfants ont des difficultés familiales, scolaires. Certains clubs font des choses magnifiques sur le plan éducatif, scolaire et cela fonctionne. Notre mission c'est de fidéliser ces joueurs pour enraciner et transmettre nos valeurs. Nos valeurs communes le plaisir, le respect, la tolérance, l'engagement, la solidarité. Plus les enfants peuvent rester près de nous, plus on a de chances de leur transmettre ces valeurs et plus ils seront bons citoyens. .C'est le cœur de ma mission. Mon Président me soutient…les clubs ne nous ont pas attendus pour faire de l'éducatif.
Maintenant on a une aide formidable, c'est le **Plan Educatif Fédéral**, qui développe plusieurs points les lois du jeu, la culture foot, l'environnement, l'engagement citoyen, la santé, le fair-

play. Tout ça se passe sur le terrain et pas dans le vestiaire. Il y des exercices concrets à faire et en même temps on travaille ces thèmes. Sur le plan sportif, mettre les enfants dans de bonnes conditions, à l'entrainement ou en match, en foot à 11 ça peut aller, en football d'animation, il y a encore du travail à faire dans certains clubs.
Un chiffre que vous connaissez peut être : un sur 2000 jeunes devient joueur professionnel. Il est peut plus difficile d'être joueur professionnel que d'être médecin car il ne suffit pas de travailler. Même si l'on est en centre de formation on ne sera pas forcement professionnel.
Les éducateurs sont la bonne santé d'un club. Quand on voit un éducateur qui reste longtemps dans un club ça fonctionne. C'est comme cela que l'on garde ses enfants. Ce sont des passionnés, tous travaillent, ils ne font pas cela pour l'argent, tous ont une vie de famille, merci mesdames de les laisser s'occuper de nos enfants.
Attention aux éducateurs qui viennent avec des joueurs, ils repartent trop souvent avec une équipe entière. Un éducateur qui vient avec des joueurs va repartir avec, mais aussi, avec certains des vôtres.
Attention aux rencontres sauvages, si vous jouez alors que des rencontres officielles sont programmées, vous n'êtes pas assurés. Attention aux pratiques non réglementées (foot à 8 pour les U8 /U9 alors qu'ils doivent jouer à 5. On ne gagne pas de temps…les enfants ne sont pas prêts).
Notre objectif, c'est de fidéliser les éducateurs pour fidéliser les joueurs, former les éducateurs au moins pour la catégorie dont ils s'occupent, les accompagner. Un jeune de 20 ans doit être accompagné. Le responsable de l'école de foot dit venir, le responsable technique, voire le président doivent être présent. Proximité, suivi, convivialité. Les meilleurs éducateurs devraient être chez les petits. Peut-être revoir les sommes allouées aux éducateurs du football d'animation….
Il faut rebondir et ne pas accepter qu'un éducateur vienne avec 5, 6 joueurs. C'est l'intérêt de personnes. Combien jouent ? Combien vont repartir ?

<u>Intervention du Président pour annoncer le score de la Danone Cup :</u>
L'équipe U12 du Paris FC s'est inclinée en demi-finale de la Danone Cup à Barcelone. Ils joueront contre l'Indonésie pour la troisième place.

Intervention de M. Guillaume NASLIN, *Fondaction du Football*

Merci à vous tous de m'accueillir.
On a initié en collaboration avec quelques clubs, dont certains du Val de Marne « puissance foot » qui est un fond de dotation.
Il s'agit de travailler avec l'ensemble des acteurs du football, à valoriser des initiatives relevant de la Responsabilité Sociale des Entreprises, des Organisations. Cela recouvre tous les sujets .lies au volet éducatif, social, citoyen dans les clubs. On travaille sur plusieurs dimensions dont la plus importante est celle de « laboratoire social ».
On a été créé à l'initiative de la Fédération pour tester des programmes d'action, on s'entoure de toutes les bonnes volontés de clubs de l'ensemble du territoire sur le volet du bénévolat, éducation, accueil des réfugiés, on travaille vraiment de manière expérimentale. On essaie de mesurer l'impact du football sur l'éducation de notre jeunesse. .Actuellement, en France, un jeune sur trois, de moins de 18 ans est passé un jour par un club de football. Cela veut dire que 30% des jeunes garçons et filles passent par les clubs de football soit, 6 garçons sur 10.Cela vient légitimer toutes les actions qui peuvent être mises en place.
Je suis ravi de voir que votre Assemblée Générale est placée sous le signe du Fair-Play, de l'éducation. On parle beaucoup de ces sujets. On essaie d'intégrer toutes ces dimensions au

volet sportif. .On est là pour vous aider, vous apporter une méthodologie pratique et pédagogique pour mener à bien votre activité éducative
On est parti du constat de l'influence du football mais aussi du constat d'experts qui disent que les enfants viennent au football de façon volontaire, motivée et enthousiaste. Le club devient un lieu de confiance où l'apprentissage est plus facile. Par l'autorité des éducateurs et dirigeants on arrive à faire des choses très intéressantes, on peut être un très bon partenaire et un bon complément de ce qui se fait dans le milieu scolaire.
On peut regretter que les clubs ne puissent pas accueillir toutes celles et ceux qui veulent nous rejoindre. Les infrastructures ne sont peut-être pas utilisées au maximum et notamment sur les questions d'accompagnement scolaire. Mais accompagner des enfants sur le plan scolaire dans les clubs, ce n'est pas quelque chose de très couteux et c'est sur ce point-là que l'on peut vous aider.
On a pu constater que vous mettez beaucoup de moyens et d'énergie pour faire de l'accompagnement scolaire, parfois avec les résultats peu convaincants ou d'autres fois avec beaucoup de réussite.
Les clubs peuvent se structurer pour jouer un rôle dans l'éducation des jeunes. On est sur l'épanouissement des enfants et de trouver les solutions pour raccrocher les enfants aux apprentissages afin de lutter contre l'échec scolaire et l'illettrisme qui ont été grande cause nationale.
Le football peut avoir un rôle à jouer s'il est bien accompagné sur ces sujets.
A partir de ce qui s'est fait dans les clubs on a identifié plusieurs modèles d'accompagnement scolaire :
- Accueil libre au sein d'un club house – des murs, un toit, des tables et des chaises pour accueillir les enfants avant leur entrainement
-Mise en place d'études encadrées avec des volontaires services civiques ou des bénévoles
- Soutien scolaire avec des personnes qualifiées et habilitées pour le faire
Il y a nécessité de mettre en place des conditions de travail optimales et suffisantes pour accueillir les enfants en dehors de la pratique sportive mais aussi de donner du sens aux apprentissages fondamentaux. Un enfant qui a difficultés scolaires – si on le fait réfléchir par le football – peut obtenir des résultats. Ces méthodes peuvent fonctionner en les rattachant à des sujets qui peuvent passionner. On peut apprendre à compter en lui faisant lire les classements. Par le football on peut aussi redonner aux enfants le gout de la lecture.
Vous avez tous été confrontés aux parents qui retirent leur enfant du foot en raison de résultats scolaires insuffisants…Or, pour l'enfant c'est la double peine.
Les outils que l'on propose c'est d'abord un guide pratique qui permet aux clubs de lancer leurs initiatives, solliciter les instances, trouver des bénévoles.
Une plate- forme numérique, gratuite avec tous les programmes scolaires du CP à la Terminale qui permet de réviser, d'avoir des fiches techniques, des exercices, des parcours clefs en mai.
Le club peut avoir une licence d'accès qui permettra aux enfants d'avoir accès à un tuteur.
Un cahier d'exercices pour donner envie à un enfant d'apprendre par le biais du football.
Un partenariat avec les IUFM pour identifier les enseignants en formation susceptibles de faire du soutien scolaire dans les clubs de football.
A ce jour, on a 180 clubs pilotes sur le territoire – 1000 encadrants et 10 000 enfants.
Il existe une grande volonté de la FFF et de la LFA de déployer ce dispositif dans tous les territoires volontaires.
Merci de votre attention.

Intervention de M. Ahcène KADEM, *Secrétaire Général du CDOS*

Evolution de la CPAM sur les frais de prise en charge des frais médicaux d'inscription dans un club sportif pour les bénéficiaires d'une ALD.
Formation du CDOS Sport Santé pour pouvoir être certifié
Colloque « récupération – étirement ».

APPROBATION DU RAPPORT MORAL, SAISON 2018 & 2019

Le rapport moral est adopté à la majorité Pour : 99,65 %

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2019

Le Vice-Président Délégué du District, M. Denis TURCK fait lecture du bilan financier du District pour la saison 2018/2019. Il précise que notre district a des finances saines.

Après lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes, les clubs sont invités à procéder au vote électronique pour l'approbation du rapport Financier au 30 Juin 2019.

Le rapport financier est adopté à la majorité Pour : 88,56 %

BUDGET PREVISIONNEL 2019 & 2020

Après lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes, les clubs sont invités à procéder au vote électronique pour l'approbation du budget prévisionnel 2019 & 2020.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité Pour : 86,03 %

VOTE ASSEMBLEE GENERALE « EXTRAORDINAIRE »
MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICT

Après divers échanges avec les Clubs, et explications des modifications,
Les Statuts sont adoptées à la majorité Pour : **84,95 %**
Mise en application dès le lendemain de l'AG.

QUESTIONS DIVERSES (Aucune Présentée par les clubs)

Une question spontanée sur le District de Paris :
Réponse de Lili Ferreira, directrice administrative qui a donné les informations connues à ce jour.

- Au total 140 Clubs adhèrent au District Parisien sur les 208 possible
- Pour notre District 40 Clubs étaient concernés, 14 adhésions obligatoires, 8 ont adhérés par choix, les 18 autres ayant opté pour rester dans le Val de Marne
- Au total, 22 Clubs en moins pour notre District représentant 6 429 Licenciés
- Une Assemblée Générale au sein de la FFF est prévue en Décembre 2019 avec les 140 Clubs qui vont constituer le District Parisien afin de voter les Statuts.
- L'Assemblée Générale Elective du District Parisien est prévue Fin Juin

- Les Clubs de ce nouveau District Parisien seront gérés par leur District actuel d'appartenance au cours de la saison 2020 / 2021, mais ne pourront pas prendre part au Vote lors des Assemblées Générales.
- **Le District Parisien commencera à œuvrer au cours de la saison 2021 / 2022**

Intervention de Thierry MERCIER pour informer que depuis 39 ans, les Clubs Parisiens ont été accueillis et géré comme des Val de Marnais… Mais qu'aucune subvention n'a jamais été donnée par la Ville de Paris ni par la Jeunesse et Sports ou la DDICS.

LECTURE DES PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

Tirage au sort « 6 ballons » Coupe du Monde Féminine

Dirigeants Médaillés

Au titre de Dirigeant(e) de Club	
OR	BERGIER Serge (PUC)
BRONZE	BANJA Abdellak (US Ivry Foot)
	DA COSTA Joao (Port. Aca. Champigny)
	HAVOUY Daniel (CA Vitry)
	LEVY William (UJA Maccabi paris)
	MATTEI Franco (Port. Aca. Champigny)
	MELLOUL Pascal (UJA Maccabi Paris)
	SAID Laurent (UJA Maccabi Paris)
	TOUITOU DIT LALOUX Pascal (UJA Maccabi Paris)
	WAROT Gérard (CA Vitry)

Champions D1

SENIORS	VINCENNES CO (2)
CDM	ARSENAL AC (5)
ANCIENS	BOISSY FC (11)
U19	FONTENAY US
U17	UJA MACCABI PARIS
U15	GOBELINS FC (2)
FUTSAL	CRETEIL FUTSAL US (2)
FEMININES	JOINVILLE RC

Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne

A.MIMOSA MADA SPORT

Challenge du Club Dynamique

12 Clubs récompensés :

1. PUC
2. VITRY ES
3. PARIS FC
4. MAISONS ALFORT FC
5. CRETEIL LUSITANOS US
6. PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY
7. GOBELINS FC
8. JOINVILLE RC
9. AVENIR SPORTIF ORLY
10. LUSITANOS ST MAUR US
11. BONNEUIL CSM
12. THIAIS FC

Les 12 clubs recevront :
-1 Challenge qui restera la propriété du club,
-1 diplôme,
-1 courrier stipulant le montant qui sera crédité sur le compte de leur club, selon leur classement (La dotation totale est de 6 000 € répartie en douze clubs comme suit : 2 premiers : 900 €, 4 suivants : 600 € et les 6 derniers 300 €)

Challenge du « Fair-Play »

	EQUIPES	DIVISION	PENALITES	Retrait point(s)
Classement Général				
1-	MIMOSA MADA SPORT	**D3.A**	**17**	**0**
2-	JEUNES STADE ENTENTE	**D3.B**	**19**	**0**
3-	LE PERREUX FRANCILIENNE (2)	**D3.B**	**24**	**0**
Classement par Division				
1-	VINCENNES CO (2)	**D1**	**25**	**0**
2-	BRY FC (2)	**D2.A**	**25**	**0**
3-	MIMOSA MADA	**D3.A**	**17**	**0**

Les clubs ayant jusqu'à 29 points de pénalités maximum seront récompensés à l'Assemblée Générale du District comme suit :
Un bon d'achat d'une valeur de 300 € pour l'achat d'un jeu de Maillots floqués « District du Val de Marne » et portant l'inscription suivante : «PRIX DU FAIR-PLAY avec la SAISON ».
Soit au total : 8 Clubs récompensés *(contre 26 la saison dernière)* :
Bry FC (2) / FR Le Perreux Franc.(2) / Ivry US (4) / Ent. Jeunes du Stade / Mimosa Mada Sports Sucy FC (2) / Vincennes CO (2) / Vitry ES (3)
Des ballons seront également remis aux 3 Clubs « Classement Général» :
** 6 ballons T5 au 1er /* 4 Ballons T5 au 2ème /* 2 Ballons T5 au 3ème*

Clubs ayant organisé une session ou plusieurs de formation 2018/2019

BOISSY FC / CHARENTON CAP/ THIAIS FC / VILLENEUVE ABLON US / B2M FUTSAL / VALENTON FA

Ballons des Challenges du Président du Conseil Départemental

Répartition des Ballons suivant engagements équipes
Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	Taille 4	Taille 5	Futsal
+900 seniors/jeunes		20	
+500 seniors/jeunes		16	
+300 seniors/jeunes		12	
+100 seniors/jeunes		8	
+50 seniors/jeunes		4	
+10 seniors/jeunes		2	
Effectif réduit	6		
Féminines		5	
CDM/Anciens		2	
Futsal			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	27	2			2
553055	A. S. C. VITRY	54			2	2
553616	A. S. F. LUATS	24	2			2
582532	A. S. RENAISSANCE	32	2			2
551657	A. S. ULTRA MARINE	167	10	6		16
582525	A. URBAN 13	9			2	2
590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	33	2			2
614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	84	2			2
521869	ALFORTVILLE US	600	18	6		24
690329	APSAP MEDIBALLES	56	2			2
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	348	17	6		23
500723	ARRIGHI A.S.	81	2			2
547434	ARSENAL A.C.	28	2			2
554257	ASPTT VILLECRESNES	262	10	6		16
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	489	17	6		23
550293	BANN'ZANMI	30	2			2
532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	27	2			2
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	116	10	6		16
500651	BOISSY F.C.	308	14	6		20
548423	BOISSY U.J.	55	4		2	6
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	584	16	6		22
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	306			2	2
500791	BRY F.C.	489	14	6		20
549303	C NOUES	24			2	2
549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	12			2	2
500752	CACHAN A.S.C. C.O.	666	23	6		29
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	511	18	6		24
524161	CAUDACIENNE ENT.S.	289	8	6		14
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	329	12	6	2	20
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	47			2	2
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	674	21	6		27
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	452	12	6	2	20
500012	CHARENTON C.A.P.	715	18	6		24
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	501	23	6	2	31
500031	CHOISY LE ROI A.S.	664	23	6	2	31
551095	CITOYEN DU MONDE	16			2	2
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	1277	25	6		31
851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	36			2	2
600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	50	2			2
539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	90	2			2
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	328	12	6		18
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	346	12	6		18
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	220	2	6		8
581745	F.C. ESPERANTO	37	2			2
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	722	18	6		24
582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	109		6		6

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	549	21	6		27
550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	30	2			2
500494	FRESNES A.A.S.	514	18	6		24
563866	FUTSAL SUCY CLUB	14			2	2
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	304	19	6		25
550013	GENTILLY U.S.	102		6		6
523264	GOBELINS F.C.	1442	27	6		33
500716	HAY LES ROSES C.A.	347	12	6		18
537053	JOINVILLE R.C.	846	23	6		29
581892	KOPP 97	33	2			2
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	405	19	6		25
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	80			2	2
538793	LA CRISTOLIENNE	27	2			2
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	543	23	6		29
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	480	18	6		24
582622	LUT'S FOOT LOISIRS	34	2			2
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	77	2			2
542388	MAISONS ALFORT F.C.	1242	27	6	2	35
542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	25	2			2
534669	MAROLLES F.C.	134	8	6		14
535201	MENUIBLAN A.S.	23	2			2
581708	MINIS AND MAXIS	127	8	6		14
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	606	16	6		22
518152	NOISEAU STE S.	134	10	6		16
582626	NOYERS FOOTBALL CLUB	14	2			2
582537	NUEVE UNO	21	2			2
550465	O. CLUB D'IVRY	146	8	6		14
581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	104	8	6		14
848168	ORLY A.C.	102	10			10
510193	ORMESSON U.S.	506	18	6		24
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	60	2			2
500568	PARIS F.C.	939	25	6		31
563633	PARIS FRANCE FOOTBALL	25	2			2
535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	19	2			2
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1243	27	6		33
547613	PARTENAIRES A.C.	27	2			2
545415	PEROU A.S.A.F.	31	2			2
532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	30	2			2
532125	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	425	12	6		18
545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	26	2			2
544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	57	2		2	4
544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	56	2			2
552646	R.C. PARIS 10	302	12	6		18

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
851509	RUNGIS FUTSAL	35			2	2
507502	RUNGIS U.S.	437	14	6		20
535547	SANTENY SP.L.	88	6	6		12
540531	SPORTING CLUB PARIS	301	2		2	4
582118	S. F CLUB DE CHENNEVIÈRES	124	13	6		19
520523	ST MANDE F.C.	564	18	6		24
739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	206	2	6		8
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	827	18	6		24
521870	SUCY F.C.	707	23	6		29
551269	SUPREMES BELIERS	60	2			2
512963	THIAIS F.C.	551	23	6		29
533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	24	2			2
548355	TREMBLAY A.J.	20	2			2
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	305	17	6		23
551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	47			2	2
581200	U. S. DE NOGENT 94	43	2		2	4
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	889	23	6		29
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	649	21	6		27
535208	VAL DE FONTENAY AS	433	14	6		20
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	407	17	6		23
550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	18	2			2
550114	VIKING CLUB PARIS	147	8		2	10
547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL	46			2	2
519839	VILLEJUIF U.S.	996	27	6		33
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	683	23	6	2	31
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	141	8			8
540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	61	2			2
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	626	18	6		24
500138	VINCENNOIS C.O.	1190	27	6		33
500004	VITRY C.A.	886	18	6	2	26
529210	VITRY E.S.	575	23	6		29
582553	VSG FUTSAL	20			2	2
	TOTAL		**1163**	**390**	**52**	**1605**

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 11H50

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, Thierry MERCIER invite tous les membres présents à partager le pot de l'amitié, offert par la Ville de Bonneuil/Marne son Maire Patrick DOUET et son adjoint Denis OSTORUM

Le Président, Thierry MERCIER Le Secrétaire Général, Jean-Jacques COMBAL

es décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE
BUREAU

REUNION DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, J. CROISE, N. RIT

Assistent : MM. F. GALLONDE, L. FILIN

Excusés : MM. B. FOLTIER, N. DENNIELOU, M. BCHIR

En application de l'Article 5 du Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage, le Bureau de la CDA est constitué du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint. Le Bureau se réunit, à l'initiative et sous l'autorité du Président de la CDA.

AUDITIONS

Conformément aux dispositions de l'Article 39 des Statuts de l'Arbitrage, la Commission d'Arbitrage peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Les arbitres ci-dessous ont été convoqués par la voie officielle :

- Melle **SGHAIER Elia** - Mercredi 12 Février - 19H15
- M. **LOUSSAIEF YACINE** - Mercredi 12 Février - 19H30
- M. **MBEB Emmanuel** - Mercredi 12 Février - 19H45
- M. **IDDRISSI Kaitouni** - Mercredi 12 Février - 20H00
- M. **ROUIDJALI Lofti** - Mercredi 12 Février - 20H15
- M. **CAMARA Lansana** - Mercredi 12 Février - 20H30

Décisions confirmées :

- **Audition numéro 1 : Absence de Melle SGHAIER Elia**

Le Bureau,
Après avoir noté l'absence excusée de Melle SGHAIER Elia,
Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de ses deux absences aux matchs.
Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,
Décide : **de reconvoquer ultérieurement Melle SGHAIER Elia**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

- **Audition numéro 2 : Présence de M. LOUSSAIEF YACINE**

Le Bureau,
Après avoir noté la présence de M. **LOUSSAIEF YACINE,**
Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de ses absences aux matchs.
Après avoir entendu les explications de M. LOUSSAIEF YACINE,
Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,
Décide : **2 mois de non désignation pour M. LOUSSAIEF YACINE du Samedi 11 Janvier 2020 au Mercredi 11 Mars 2020**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

- **Audition numéro 3 : Présence de M. MBEB Emmanuel**

Le Bureau,
Après avoir noté la présence de M. **MBEB Emmanuel,**
Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison des formalités administratives.
Après avoir entendu les explications de Mme. MBEB Emmanuel,
Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,
Décide : **de rappeler aux devoirs de sa charge pour M. MBEB Emmanuel sur les formalités administratives ainsi que 2 week-ends de non désignation à compter du Lundi 2 Mars 2020 dont 1 week-end avec sursis**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

- **Audition numéro 4 : Présence de M. IDDRISSI Kaitouni**

Le Bureau,
Après avoir noté la présence de M. **IDDRISSI Kaitouni**,
Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison du match arrêté en U14 D3.
Après avoir entendu les explications de M. IDDRISSI Kaitouni,
Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,
Décide : **1 week-end de non désignation pour M. IDDRISSI Kaitouni à compter du Lundi 2 Mars 2020.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

- **Audition numéro 5 : Absence de M. ROUIDJALI Lofti**

Le Bureau,
Après avoir noté l'absence excusée de M. **ROUIDJALI Lofti**,
Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison des formalités administratives,
Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,
Décide : **de reconvoquer ultérieurement M. ROUIDJALI Lofti.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

- **Audition numéro 6 : Présence de M. CAMARA Lansana**

Le Bureau,
Après avoir noté la présence de M. **CAMARA Lansana**,
Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de ses absences aux matchs.
Après avoir entendu les explications de M. **CAMARA Lansana**,
Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,
Décide : **2 mois de non désignation pour M. CAMARA Lansana du Lundi 13 Janvier 2020 au Vendredi 13 Mars 2020.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 22h00.

PROCHAINE SEANCE LE JEUDI 05 MARS 2020 19H30

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
José DIAS

COMMISSION D'ORGANISATION
DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion restreinte du Mardi 18 Février 2020

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : 100.00 euros*

****

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :
http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf

ANCIENS

N°22073028-VILLENEUVE ST GEORGES PORT.11 / CRETEIL FC D4 A DU 01/03/2020

Courrier de Villeneuve ST Georges du 01/03/2020 (deux matchs sur le même terrain, même heure)

La Commission reporte la rencontre à date ultérieure, et transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer. Prévenir vos adversaires.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraineur est exclu de cette fonction).

-Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Le 13 avril / Les 1er, 8 et 21 mai

Courrier du club d'ARRIGHI du 6/12/19

Le Stade sur lequel évolue les équipes anciens et anciens +45 du club d'Arrighi, au parc des sports plaine Nord de Choisy le roi est un terrain stabilisé (modification effectuée sur Foot2000) .

Courriel de BONNEUIL S/MARNE

Suite à un acte de vandalisme dans les vestiaires du complexe sportif, l'eau et le chauffage ont été coupés. La commission a pris note de cette information.

Courriel ABLON SUR SEINE

Le stade stabilisé 2 Pierre Pouget ne sera plus utilisé pour la pratique du football.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du Lundi 17 Février 2020

Président : M. AMSELLEM Emile,
Membres : Mmes RANSOU Virginie, NAZICAL Marie-Ange, MM. GLAUDE Gérard, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, FETOUS Lakhdar, LEBERRE Jean-Claude, MOUSTAMID Abdou
Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,
Absents excusés : MM. FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice, KUNTZMAN Michel, GOURDOU Jean-Philippe, GUILIANI Patricia.

A V I S A U X C L U B S

F.M.I. : à compter de JANVIER 2020 dans les catégories suivantes :

***CRITERIUMS : «U10 - U11 et U12 - U13 »,**
***CRITERIUM : Claude LACHICHE «U12 - U13 »,**
***CRITERIUM : AVENIR « U10 - U11 ».**

***1ère* : non-utilisation : un RAPPEL,**
***2ème* : non-utilisation : une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.).**

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :
- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres, Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)
UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :
secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr
NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de- Marne de Football.
Courrier postal : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL
- 131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
Tél : 01.55.96.11.00 - (Technique : DRISS 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42).

3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :
Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.
Courrier club de …….. Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.
Objet : Report d'une rencontre - Responsable Monsieur……club x. Licence n°……. A
Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur…

A D M I N I S T R A T I F

Coupe du Val de Marne Futsal U13

GENTILLY ATHLETIC CLUB -Courrier du 13/02/2020
La commission note votre forfait avisé poule 1.

1er tour Futsal de la Coupe Futsal (suite)

samedi 22 février 2020	
Gymnase Pierre et Marie Curie - 44 Rue Jean le Galleu, 94200 Ivry-sur-Seine	
RDV à 8h30	RDV à 10h
POULE 3	**POULE 4**
CAUDACIENNE ENT. S.	CHANTIER UA
CENTRE FORMATION FOOTBALL DE PARIS	CHARENTON CAP
CHAMPIGNY FC 94	COSMA
SPORTING CLUB DE PARIS	E S VILLIERS FOOTBALL

samedi 22 février 2020	
Gymnase Pierre Pouget 6 Rue de la Sablière, 94480 Ablon-sur-Seine	
RDV à 8h30	RDV à 10h
POULE 5	**POULE 6**
USVA	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL
VALENTON FA	FC SAINT-MANDE
VGA FM	FC.BOISSY
VILLENEUVE SAINT GEORGES FC	OLYMPIQUE CLUB D'IVRY
RDV à 13h30	RDV à 15h
POULE 7	**POULE 8**
FOOTBALL CLUB DE NOGENT	BONNEUIL S/M C. S. M.
LA CAMILLIENNE SPORT	US ORMESSON
MACCABI PARIS METROPOLE	USF FOOT
US CRÉTEIL LUSITANOS	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C
BORDS DE MARNE FUTSAL	CRETEIL PALAIS FUTSAL

2ème TOUR COUPE FESTIVAL (U13) PITCH ET CHALLENGE J. MERCIER (U12)

du Samedi 07 Mars 2020

Heure d'accueil **: 10 H 00.**
Début des rencontres : **10 H 30**.
Pour les horaires, vous devez contacter les clubs Accueil. (Certains commencent plus tôt à 9H00).

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entrainera la disqualification de l'équipe.
La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.
RAPPEL : LE CHALLENGE J.MERCIER EST RESERVE UNIQUEMENT AUX U12.

Rappel : Article - 160 Nombre de joueurs « Mutation »
Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

ARTICLE 5 : FINALE DISTRICT
Mise en place des rencontres : Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage au sort intégral.
Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER.
Lors de cette finale, un club doit présenter une seule équipe.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY
PARC MELLIES - 99bis, Avenue de la Victoire - 94360 ORLY.

POULE 1 : Coupe Festival (U13)	POULE 1 : Challenge J. MERCIER (U12)
AVENIR SPORTIF D'ORLY 1	AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 2
BONNEUIL S/MARNE C.S. 1	BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
CAMILLIENNE SP. 12EME 3	CAMILLIENNE SP. 12EME 2

CENTRE BRY F.C.
PARC DES SPORTS DES MAISONS ROUGES - 23, Rue du clos Sainte-Catherine - 94360 BRY-SUR-MARNE.

POULE 2 : Coupe Festival (U13)	POULE 2 : Challenge J. MERCIER (U12)
BRY F.C. 1	BRY F.C. 2
BRY F.C. 3	CACHAN C.O. 2
CACHAN C.O. 1	ST MANDE F.C. 2
ST MANDE F.C. 1	ALFORTVILLE US 4

CENTRE FORMATION F. PARIS
PARC INTERDEP. PLAINE SUD - Chemin des Bœufs - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 3 : Coupe Festival (U13)	POULE 3 : Challenge J. MERCIER (U12)
CENTRE FORMATION F. PARIS 1	CENTRE FORMATION F. PARIS 2
SUCY F.C. 1	SUCY F.C.2
CHAMPIGNY F.C. 94 1	CHAMPIGNY F.C. 94 2
VAL DE FONTENAY AS 1	VITRY E.S. 4

CENTRE CHARENTON C.A.P.
STADE HENRI GUERIN - LE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

POULE 4 : Coupe Festival (U13)	POULE 4 : Challenge J. MERCIER (U12)
CHARENTON C.A.P. 1	CHARENTON C.A.P. 2
CHARENTON C.A.P. 3	U. FOOTBALL CRETEIL 2
U. FOOTBALL CRETEIL 1	CHEVILLY LA RUE ELAN 2
CHEVILLY LA RUE ELAN 1	VINCENNOIS C.O .4

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE JEAN BOUIN - 39, rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 5 : Coupe Festival (U13)	POULE 6 : Challenge J. MERCIER (U12)
CHOISY LE ROI A.S.1	CHOISY LE ROI A.S.2
CHOISY LE ROI A.S. 3	VILLEJUIF U.S. 4
CRETEIL LUSITANOS F. US 7	VINCENNOIS C.O.2
CHANTIERS PARIS U.A.1	CHARENTON C.A.P. 6

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STAD DUVAUCHELLE - Rue Dominique DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 6 : Coupe Festival (U13)	POULE 6 : Challenge J. MERCIER (U12)
CRETEIL LUSITANOS F. US 1	CRETEIL LUSITANOS F. US 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 3	SUCY F.C .4
CHOISY LE ROI A.S .5	THIAIS F.C. 4
RUNGIS U.S. 1	CRETEIL LUSITANOS F. US 6

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

STADE G. LE TIEC 02, Rue LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

POULE 7 : Coupe Festival (U13)	POULE 7 : Challenge J. MERCIER (U12)
FONTENAY SS/BOIS U.S. 1	FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3	AVENIR SPORTIF D'ORLY 4
CRETEIL LUSITANOS F. US 5	FONTENAY SS/BOIS U.S. 6
VILLEJUIF U.S. 7	CRETEIL LUSITANOS F. US 4

CENTRE GOBELINS F.C.

STADE BOUTROUX - 01, Avenue BOUTROUX - 75013 PARIS.

POULE 8 : Coupe Festival (U13)	POULE 8 : Challenge J. MERCIER (U12)
GOBELINS F.C. 1	GOBELINS F.C. 2
GOBELINS F.C. 3	THIAIS F.C. 6
VILLEJUIF U.S. 5	FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES 1	U. S. IVRY FOOTBALL 4

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE Jean-Pierre GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

POULE 9 : Coupe Festival (U13)	POULE 9 : Challenge J. MERCIER (U12)
JOINVILLE R.C. 1	JOINVILLE R.C. 2
JOINVILLE R.C. 3	R.C. PARIS 10 2
R.C. PARIS 10 1	GOBELINS F.C. 4
R.C. PARIS 10 3	CHOISY LE ROI A.S. 4

CENTRE PARIS F.C.

STADE DEJERINE - Terrain HONNEUR - 36, Rue des Docteurs Déjerine - 75020 PARIS.

POULE 10 : Coupe Festival (U13)	POULE 10 : Challenge J. MERCIER (U12)
PARIS F.C. 1	PARIS F.C. 2
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 1	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 2
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 3	VITRY E.S. 2
SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES 1	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 4

CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB

STADE CHARLETY - 17, Avenue Pierre de COUBERTIN - 75013 PARIS.

POULE 11 : Coupe Festival (U13)	POULE 11 : Challenge J. MERCIER (U12)
PARIS UNIVERSITE CLUB 1	PARIS UNIVERSITE CLUB 2
MAISONS ALFORT F.C. 1	MAISONS ALFORT F.C. 2
HAY LES ROSES C.A. 1	HAY LES ROSES C.A. 2
NOGENT S/MARNE F.C. 1	NOGENT S/MARNE F.C. 2

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard des CORNEILLES - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

POULE 12 : Coupe Festival (U13)	POULE 12 : Challenge J. MERCIER (U12)
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A .2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3	ORMESSON U.S. 4
ORMESSON U.S. 1	MAROLLES F.C .2
ORMESSON U.S. 3	ALFORTVILLE US 2

CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL

STADE LOUISON BOBET - 169, Avenue Maurice BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS TREVISE.

POULE 13 : Coupe Festival (U13)	POULE 13 : Challenge J. MERCIER (U12)
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 3	VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
F. C. MANDRES PERIGNY 1	F. C. MANDRES PERIGNY 2

CENTRE THIAIS F.C.

STADE ALAIN MIMOUN - 01, Rue du 11 NOVEMBRE - 94320 THIAIS.

POULE 14 : Coupe Festival (U13)	POULE 14 : Challenge J. MERCIER (U12)
THIAIS F.C. 1	THIAIS F.C. 2
THIAIS F.C. 3	LIMEIL BREVANNES A.J. 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 1	CAUDACIENNE ENT.S. 2
CAUDACIENNE ENT.S. 1	VILLENEUVE ABLON U.S. 2

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

STADE GOURNAY - 179, Boulevard STALINGRAD - 94200 IVRY-SUR-SEINE.

POULE 15 : Coupe Festival (U13)	POULE 15 : Challenge J. MERCIER (U12)
U. S. IVRY FOOTBALL 1	U. S. IVRY FOOTBALL 2
U. S. IVRY FOOTBALL 3	CAMILLIENNE SP. 12EME 4
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1	PARIS UNIVERSITE CLUB 4
BOISSY F.C. 1	CENTRE FORMATION F. PARIS 4

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE KARL MARX - 43, Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 16 : Coupe Festival (U13)	POULE 16 : Challenge J. MERCIER (U12)
VILLEJUIF U.S. 1	VILLEJUIF U.S.2
VILLEJUIF U.S.3	JOINVILLE R.C.4
CHOISY LE ROI A.S.7	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.4
JOINVILLE R.C.5	LUSITANOS ST MAUR U.S.4

2ème TOUR CHALLENGE REGIONAL (U11) ET José LEVY (U10)

Du Samedi 14 Mars 2020

CHAMPIGNY F.C. 94 Courrier du 12/02/2020

Vous êtes 2ème en poule 6 et 3ème en poule 10. Seul le 1er de chaque poule est qualifié et les 2 meilleurs 2ème sur l'ensemble des poules ce qui n'est pas votre cas.

Heure d'accueil : **13H30**
Jonglerie en miroir : **14H00**
Début des rencontres : **14H30**

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.
Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entrainera la disqualification de l'équipe.
La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.
RAPPEL : LE CHALLENGE J.LEVY EST RESERVE UNIQUEMENT AUX U10.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - Rue Dominique DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL

POULE 1 : Challenge REGIONAL (U11)	POULE 1 : Challenge J. LEVY (U10)
CRETEIL LUSITANOS F. US 1	CRETEIL LUSITANOS F. US 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 3	CHOISY LE ROI A.S. 2
NOGENT S/MARNE F.C. 1	CAMILLIENNE SP. 12EME 4
CENTRE FORMATION F. PARIS 1	THIAIS F.C. 2.

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

STADE G. LE TIEC - 02, rue LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

POULE 2 : Challenge REGIONAL (U11)	POULE 2 : Challenge J. LEVY(U10)
FONTENAY SS/BOIS U.S.1	FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
FRESNES A.A.S. 3	FRESNES A.A.S. 2
U. S. IVRY FOOTBALL 1	U. S. IVRY FOOTBALL 2
U. S. IVRY FOOTBALL 3	LIMEIL BREVANNES A.J. 2.

CENTRE GOBELINS F.C.

STADE BOUTROUX - 01, Avenue BOUTROUX 75013 PARIS

POULE 3 : Challenge REGIONAL (U11)	POULE 3 : Challenge J. LEVY(U10)
GOBELINS F.C. 1	GOBELINS F.C. 2
VITRY C.A. 1	VITRY C.A. 2
VITRY C.A. 3	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
MAISONS ALFORT F.C. 1.	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 4.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE Jean-Pierre GARCHERY - 12 avenue des CANADIENS - 75012 PARIS

POULE 4 : Challenge REGIONAL (U11)	**POULE 4 : Challenge J. LEVY (U10)**
JOINVILLE R.C. 1	JOINVILLE R.C. 2
HAY LES ROSES C.A. 1	JOINVILLE R.C. 4
HAY LES ROSES C.A. 3	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1.	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4.

CENTRE PARIS F.C.

STADE DEJERINE - Terrain Honneur - 36, Rue des Docteurs Déjerine - 75020 PARIS

POULE 5 : Challenge REGIONAL (U11)	**POULE 5 : Challenge J. LEVY (U10)**
PARIS F.C. 1	**PARIS F.C. 2**
CHARENTON C.A.P. 1	**CHARENTON C.A.P. 2**
CACHAN C.O. 1	**ALFORTVILLE US 2**
ALFORTVILLE US 1**.**	**ALFORTVILLE US 4.**

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE Karl MARX - 43, Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF

POULE 6 : Challenge REGIONAL (U11)	**POULE 6 : Challenge J. LEVY (U10)**
VILLEJUIF U.S. 1	VILLEJUIF U.S. 2
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1	BOISSY F.C. 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
ORMESSON U.S. 1	CHANTIERS PARIS U.A. 4.

CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB

STADE CHARLETY - 17, Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS

POULE 7 : Challenge REGIONAL (U11)	**POULE 7 : Challenge J. LEVY (U10)**
PARIS UNIVERSITE CLUB 1	PARIS UNIVERSITE CLUB 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 1	PARIS UNIVERSITE CLUB 6
RUNGIS U.S. 1	KREMLIN BICETRE C.S.A. 2
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1	RUNGIS U.S. 2

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE Léo LAGRANGE - Route de la PYRAMIDE - 75012 PARIS

POULE 8 : Challenge REGIONAL	**POULE 8 : Challenge J. LEVY(U10)**
VINCENNOIS C.O. 1	VINCENNOIS C.O. 2
SUCY F.C. 1	SUCY F.C. 2
CHEVILLY LA RUE ELAN 1	CHEVILLY LA RUE ELAN 2
VITRY E.S. 3	VITRY E.S. 4

SAISON : 2019/2020

N°15 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT ANIMATION »

(PV DU 17/02/2020)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
537053	JOINVILLE R.C.	Feuilles de rencontre non reçues poule D	JOINVILLE R.C./CHOISY LE ROI A.S. U11 G 1 ABCD du 25/01/2020	20,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Feuilles de rencontre non reçues poule AC	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./FRESNES A.A.S. U11 G 2 ABCD du 25/01/2020	40,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Feuilles de rencontre non reçues Poule ABCD	VILLENEUVE ABLON U.S./PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A. U11 G 4 ABCD du 25/01/2020	80,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Feuilles de rencontre non reçues Poule ABCD	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL/HAY LES ROSES C.A. U11 G 4 ABCD du 25/01/2020	80,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Feuilles de rencontre non reçues poule AB	VILLEJUIF U.S./CHANTIERS PARIS U.A. U11 G 5 ABCD du 25/01/2020	40,00 €
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	Feuilles de rencontre non reçues poule AC	CRETEIL LUSITANOS F. US/ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U11 G 5 ABCD du 25/01/2020	40,00 €
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	Feuilles de rencontre non reçues poule CD	CAMILLIENNE SP. 12EME/VITRY C.A. U11 G 5 ABCD du 25/01/2020	40,00 €
521870	SUCY F.C.	Feuilles de rencontre non reçues poule CD	SUCY F.C./GOBELINS F.C. U11 G 5 ABCD du 25/01/2020	40,00 €
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	Feuilles de rencontre non reçues poule ABC	CENTRE FORMATION F. PARIS/GENTILLY ATHLETIC CLUB U11 G 6 ABC du 25/01/2020	60,00 €
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	Feuilles de rencontre non reçues poule C	BONNEUIL S/MARNE C.S./LUSITANOS ST MAUR U.S. U11 G 6 ABC du 25/01/2020	20,00 €
534669	MAROLLES F.C.	Feuilles de rencontre non reçues poule AB	MAROLLES F.C./PARIS UNIVERSITE CLUB U11 G 7 AB du 25/01/2020	40,00 €
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	Feuilles de rencontre non reçues poule AB	ENT.JEUNES DU STADE/A. S. ULTRA MARINE U11 G 7 AB du 25/01/2020	40,00 €
533680	ASOMBA	Feuilles de rencontre non reçues poule AB	ASOMBA/NOISEAU STE S. U11 G 8 AB du 25/01/2020	40,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Feuilles de rencontre non reçues Poule ABCD	FRESNES A.A.S./CHARENTON C.A.P. U11 G 2 ABCD du 01/02/2020	80,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Feuilles de rencontre non reçues Poule ABCD	VAL DE FONTENAY AS/VALENTON FOOTBALL ACADEMY U11 G 4 ABCD du 01/02/2020	80,00 €
512963	THIAIS F.C.	Feuilles de rencontre non reçues poule ABC	THIAIS F.C./VILLEJUIF U.S. U11 G 5 ABCD du 01/02/2020	60,00 €
582118	Sporting Football club de Chennevières	Feuilles de rencontre non reçues poule ABC	Sporting Football club de Chennevières/UJA MACCABI PARIS METROPOLE U11 G 6 ABC du 01/02/2020	60,00 €

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Feuilles de rencontre non reçues poule AB	LUSITANOS ST MAUR U.S./FONTENAY SS/BOIS U.S. U11 G 6 ABC du 01/02/2020	40,00 €
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	Feuilles de rencontre non reçues poule C	GENTILLY ATHLETIC CLUB/BONNEUIL S/MARNE C.S. U11 G 6 ABC du 01/02/2020	20,00 €
551657	A. S. ULTRA MARINE	Feuilles de rencontre non reçues poule A	A. S. ULTRA MARINE/FOOTBALL CLUB DE BREVANNES U11 G 7 AB du 18/01/2020	20,00 €
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	Feuilles de rencontre non reçues poule AB	U. FOOTBALL CRETEIL/ASOMBA U11 G 8 AB du 01/02/2020	40,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	Feuilles de rencontre non reçues	U. S. IVRY FOOTBALL/ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U13 G 2 4 Équipes du 25/01/2020	20,00 €
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	Feuilles de rencontre non reçues	LIMEIL BREVANNES A.J./VILLIERS S/MARNE ENT.S. U13 G 3 4 Équipes du 25/01/2020	40,00 €
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	Feuilles de rencontre non reçues	CHANTIERS PARIS U.A./CRETEIL LUSITANOS F. US U13 G 4 4 Équipes du 25/01/2020	40,00 €
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	Feuilles de rencontre non reçues	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S./U. FOOTBALL CRETEIL U13 G 6 2 Équipes du 25/01/2020	40,00 €
523264	GOBELINS F.C.	Feuilles de rencontre non reçues	GOBELINS F.C./VILLEJUIF U.S. U13 G 1 4 Équipes du 01/02/2020	40,00 €
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	Feuilles de rencontre non reçues	CACHAN C.O./AVENIR SPORTIF D'ORLY U13 G 2 4 Équipes du 25/01/2020	60,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Feuilles de rencontre non reçues	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./CACHAN C.O. U13 G 2 4 Équipes du 01/02/2020	40,00 €
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	Feuilles de rencontre non reçues	UJA MACCABI PARIS METROPOLE/THIAIS F.C. U13 G 5 3 Équipes du 01/02/2020	60,00 €
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	Forfait	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE/PARIS UNIVERSITE CLUB U13 G 6 2 Équipes du 01/02/2020	25,00 €
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	Feuilles de rencontre non reçues	F. C. MANDRES PERIGNY/VILLENEUVE ABLON U.S. U13 G 7 2 Équipes du 01/02/2020	40,00 €
534669	MAROLLES F.C.	Feuilles de rencontre non reçues	MAROLLES F.C./AVENIR SPORTIF D'ORLY U13 G 8 1 Équipe du 01/02/2020	20,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Feuilles de rencontre non reçues	LUSITANOS ST MAUR U.S./GENTILLY ATHLETIC CLUB U13 G 8 1 Équipe du 01/02/2020	20,00 €
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	Feuilles de rencontre non reçues	CENTRE FORMATION F. PARIS/GOBELINS F.C. U13 G 1 4 Équipes du 25/01/2020	80,00 €
500752	CACHAN C.O.	Feuilles de rencontre non reçues	CACHAN C.O./AVENIR SPORTIF D'ORLY U13 G 2 4 Équipes du 25/01/2020	80,00 €

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	Feuilles de rencontre non reçues	PARIS UNIVERSITE CLUB/PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. U13 G 6 2 Équipes du 25/01/2020	40,00 €
520523	ST MANDE F.C.	Feuilles de rencontre non reçues	ST MANDE F.C./LIMEIL BREVANNES A.J. U13 G 3 4 Équipes du 01/02/2020	20,00 €
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	Feuilles de rencontre non reçues	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S./ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL U13 G 6 2 Équipes du 01/02/2020	40,00 €

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	**10,00 €**
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	**15,00 €**
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	**30,00 €**
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	**20,00 €**
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	**10,00 €**
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour,	**15,00 €**
Forfait non-avisé, Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour,	**30,00 €**
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour,	**30,00 €**
Forfait non-avisé Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème	**60,00 €**
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	**45,00 €**
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	**90,00 €**
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe	**120,00 €**
Forfait non-avisé Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM	**120,00 €**
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (défi Foot interclubs..),	**100,00 €**
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	**50,00 €**
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	**100,00 €**
Absence non-justifiée à une convocation,	**40,00 €**
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	**10,00 €**
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	**20,00 €**
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	**10,00 €**
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	**20,00 €**

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17/02/2020

Président : M. MAGGI
Présents : Mme POLICON – MM. FOPPIANI – TAVENOT – GUERCHOUN – DUPRE - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U20 - ESPOIR 1
RUNGIS US / LUSITANOS US
Du 19/01/2020

Evocation en date du 13/02/2020 du club de **RUNGIS US** sur la qualification et la participation du joueur **FERNADES DA ROCHA Carlos** du club de **LUSITANOS US** susceptible d'être suspendu.
La commission met le dossier en attente des renseignements administratifs

SENIORS

SENIORS – D2 / A
LIMEIL-BREVANNES AJ / NOGENT FC
Du 26/01/2020

Hors la présence de M. DUPRE Marc.

Réserve du club de **NOGENT FC «Quant à l'homologation du terrain et de l'éclairage du terrain Stade PIRONI numéro 1 terrain en pelouse où doit se dérouler la rencontre en objet ».**

La commission prend connaissance de la réserve confirmée.

Jugeant en premier ressort

La commission dit la réserve IRRECEVABLE car insuffisamment motivée, parce que n'est pas mentionné le grief **PRECIS** opposé à l'adversaire. (Article 7. 9 du RSG du District du VDM).

En effet vous auriez dû préciser le NIVEAU de classement OU de sa CATEGORIE pour qu'elle soit recevable.

Concernant l'homologation du terrain la commission confirme que ce dernier sur lequel s'est déroulée la rencontre est classé CATEGORIE 5 jusqu'au 16 février 2020 et donc suffisamment pour cette rencontre.

Concernant l'homologation de l'éclairage de ce terrain, la rencontre ayant eu lieu à l'horaire officiel pour cette compétition (soit : 15 heures), ce terrain ne nécessitait donc pas d'éclairage et donc pas d'obligation d'homologation.

Par ce motif, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 18 Février 2020

Président : M. Combal
Présents : MM Boussard, Rochette, Lefeuvre.

****

Calendrier prévisionnel

U 14 VDM	*1/8e*	*22/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*04/04/2020*	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	*13/06/2020*	
U 14 Amitié	*1/8e*	*22/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*04/04/2020*	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 05/05/20
	Finale	*13/06/2020*	
U 14 District	*¼ finale*	*04/04/2020*	Tirage le 25/02/2020
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 05/05/2020
	Finale	*13/06/2020*	
U 16 VDM	*1/8ème*	*23/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*05/04/2020*	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	*14/06/2020*	
U 16 Amitié	*1/8ème*	*23/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*05/04/2020*	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 05/05/20
	Finale	*14/06/2020*	
U 16 District	*¼ finale*	*05/04/2020*	Tirage le 03/03/2020
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 28/04/2020
	Finale	*14/06/2020*	
U 18 VDM	*1/8ème*	*23/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*05/04/2020*	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	*14/06/2020*	
Seniors VDM	*1/8ème*	*23/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*05/04/2020*	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	*14/06/2020*	
Séniors Amitié	*1/8ème*	*23/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*05/04/2020*	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	*13/06/2020*	
C.D.M	*¼ finale*	*05/04/2020*	Tirage le 25/02/2020
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 28/04/2020
	Finale	*14/06/2020*	
Anciens	*1/8ème*	*23/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*05/04/2020*	Tirage le 03/03/2020
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 28/04/2020
	Finale	*14/06/2020*	

+ 45 ans	*1/8ème*	*23/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*05/04/2020*	Tirage le 03/03/2020
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 28/04/2020
	Finale	*14/06/2020*	
Entreprise	*1/8ème*	*22/02/2020*	Tirage effectué
	¼ finale	*21/03/2020*	Tirage le 25/02/2020
	½ finale	*25/04/2020*	Tirage le 07/04/2020
	Finale	*13/06/2020*	
Futsal VDM	1/8éme	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	¼ finale	18/04/2020	Tirage le 24/03/2020
	½ finale	*09/05/2020*	Tirage le 21/04/2020
	Finale	20/05/2020	
Seniors F	*¼ finale*	18/04/2020	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	14/06/2020	
U18 F	*¼ finale*	18/04/2020	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	13/06/2020	
U15 F	*¼ finale*	18/04/2020	Tirage le 10/03/20
	½ finale	*21/05/2020*	Tirage le 10/03/20
	Finale	13/06/2020	

Informations générales : Les Clubs encore qualifiés pour les Coupes de Ligue doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne, à la date prévue. Article 5 RG des coupes.

Feuille de match manquante 1er appel
U 15 F-22267757-AVS Orly / PUC (2)

Seniors Val de Marne

22327564-Vitry ES / Créteil-Lusitanos US (3) 1/8ème de finale du 23/02/2020
Courriers des 2 clubs. Compte tenu de l'indisponibilité de Créteil-Lusitanos 3 (championnat retard). La Commission reprogramme cette rencontre le 05/02/20 à 20h00 sur les installations de Vitry ES.

U18 Val de Marne

22360428-Gobelins FC / VGA St Maur 1/8ème de finale du 23/02/2020
Accord via Footclubs et accord de la Commission, match le 19/02/20 à 18h30 au stade Boutroux à Paris.

U16 Val de Marne

22376931-Ivry US / Lusitanos US 1/8ème de finale du 23/02/2020
Reprise du dossier et courrier d'Ivry US. ***La Commission prend note.***

22376926-Bonneuil CSM / VGA St Maur 1/8ème de finale du 23/02/2020
Accord via Footclubs et accord de la Commission, match le 26/02/20 à 18h00 au stade Léo Lagrange à Bonneuil.

U16 Amitié

22376905-Gobelins FC (3) / Vincennes CO (2) 1/8ème de finale du 23/02/2020
Courrier de Gobelins FC. ***Ce match se jouera à 12h30 au stade Carpentier à Paris. Prévenir vos adversaires***

Futsal Val de Marne

22267716-Vitry CA (2) / Villejuif City Futsal (2) Cadrage du 08/02/20
Lecture du rapport du délégué de la rencontre. ***La Commission enregistre le forfait de Villejuif City Futsal 2. L'équipe de Vitry CA (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.***

Entreprise Val de Marne

22376944-IBM Paris / New Team Vincennes (2) 1/8ème de finale du 22/02/2020
Courrier d'IBM Paris***. Accord de la Commission, le match aura lieu le 22/02/20 à 14h00 au stade de Noisy le Grand. Prévenir vos adversaires.***

Courrier de l'APSAP Emile Roux. La Commission prend note

Séniors Féminines Val de Marne

22267731-Créteil-Lusitanos US / Champigny FC 1/8ème de finale du 22/02/2020
Courrier de Créteil-Lusitanos US. ***Accord de la Commission, le match aura lieu à 14h30 au stade Duvauchelle N° 4 à Créteil. Prévenir vos adversaires.***

22267732-Gobelins FC / Paris FC (2) 1/8ème de finale du 22/02/2020
Courrier de Gobelins. ***Accord de la Commission, le match aura lieu à 14h30 au stade Boutroux à Paris. Prévenir vos adversaires.***

U15F Val de Marne

22374058-Paris FC (4) / Paris FC (1) 1/8ème de finale du 22/02/2020
Courrier de Paris FC. ***Accord de la Commission. Match le 26/02/20 à 18h30 au stade Perrin à Viry-Chatillon.***

22267753-Paris FC (3) / Paris FC (2) 1/8ème de finale du 22/02/2020
Courrier de paris FC. ***Accord de la Commission. Match le 26/02/20 à 18h30 au stade Déjérine à Paris***

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 18 Février 2020

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, ETIENNE Roland, BELOUFA Amine

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :
La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

22107641 - CHAMPIGNY FUTSAL 2 / VIKING CLUB PARIS 1 D1 du 23/11/19

Lecture du rapport de l'arbitre et de la FMI.

La Commission enregistre le 1er forfait de Viking Club Paris.

-Rappel Matchs Remis -

Match au 20/02/2020 = 22107698 - VITRY CA 2 / MAISONS ALFORT FC 2 D1 du 19/03/2020
Match au 22/02/2020 = 22107650 – VIKING CLUB PARIS 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 D1 du 30/11/2019
= 22107679 - VITRY CA 2 / FUTSAL SUCY CLUB 1 D1 du 06/02/2020
Match au 27/02/2020 = 22107669 - VITRY CA 2 / CAL 94 1 D1 du 16/01/2020
Match au 07/03/2020 = 22107659 – CHAMPIGNY CF 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 du 14/12/2019
Match au 11/04/2020 = 22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 du 19/10/2019
Match au 17/04/2020 = 22107736 - VSG FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 2 D1 du 06/03/2020

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT
(Article 44.2 DU RSG 94)

2ème Appel de Feuille de Match

22059030 – NOGENT US 94 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 D2 du 31/01/2020
MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

COMMISSION DU CALENDRIER
DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 19 Février 2020

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.A
RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

U18 D2.A
CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.A
CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

U18 D3.B
ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19)
VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C
BOISSY FC (PV du 01/10/19)
CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)
CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)
CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)
SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4
ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)
LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)
THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)
CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

U14 D3.A
BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C
ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)
LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

U14 D4.A
RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

U14 D4.C
CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

U14 D5.A
ASOMBA (PV du 27/11/19)

U14 D5.B
CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

FEMININES D1
VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 14/01/20)

ANCIENS D2.B
SUCY FC (2) (PV du 17/12/19)

ANCIENS D3.B
VITRY ES (12) (PV du 03/12/19)

ANCIENS D4.B
LUSITANOS US (PV du 01/10/19)
MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

****

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2ème Appel de Feuille de Match manquante :
21541325 – CHOISY AS (2) / CAMILIENNE SP en U14 D2.B du 01/02/20

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 22 FEVRIER 2020
Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U14 D5.B :
22015040 – ENT. SANTENY-MANDRES / VALENTON FA (2) du 01/02/2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 23 FEVRIER 2020
Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

Anciens D4.A :
22073010 – MANDRES PERIGNY FC (12) / PORT. VILL. ST GEORGES du 01/12/2019

U20 Espoir 1 :
22038200 – ST MAUR VGA / CAUDACIENNE ES du 15/12/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 08 MARS 2020
Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

Anciens D4 :
22073028 – PORT. VILL. ST GEORGES / APSAP MEDIBALLES du 02/02/2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 15 MARS 2020
Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U20 Espoir 1 :
22038255 – ST MAUR VGA / MAISONS-ALFORT FC du 02/02/2020

U18 D1 :
21493148 – GOBELINS FC (2) / ALFORTVILLE US du 19/01/2020

U16 D4.B :
21838044 – PUC (3) / BREVANNES FC du 01/12/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 05 AVRIL 2020
Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

ANCIENS D1 :
21548616 – GOBELINS FC (12) / RUNGIS US (12) du 26/01/2020

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée. Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- ***En cas de 1ère non utilisation : avertissement***
- ***En cas de 2ème non utilisation dans les 3 mois : amende de 100 Euros***
- ***En cas de 3ème non utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)***

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 27/01/2020 :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non utilisation (Avertissement)	2ème non utilisation (Amende de 100 €)	3ème non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D3			
VIKING CP	01/12/2019		
SENIORS D4			
CHEVILLY LARUE EL (3)	08/12/2019		
U20 E1			
FONTENAY US	01/12/2019		
U 18 D2			
CACHAN CO	24/11/2019		
U 18 D3			
VILLENEUVE ST GEORGES FC	03/11/2019	17/11/2019	
U 16 D2			
CHOISY AS (2)	17/11/2019		
U 16 D3			
CHANTIERS UA	(06/10/2019)	01/12/2019	
ST MAUR VGA (3)	08/12/2019		
U 16 D4			
BONNEUIL CSM (2)	(29/09/2019)	17/11/2019	
CHANTIERS UA (2)	(06/10/2019)	17/11/2019	01/12/2019
CHENNEVIERES SFC	08/12/2019		
U14 D2			
VILLENEUVE ABLON US	23/11/2019		
U14 D5			
CACHAN CO (2)	01/02/2020		
CHARENTON CAP (3)	30/11/2019	07/12/2019	14/12/2019
FUTSAL D2			
NOGENT US (2)	15/11/2019		

ANNEXES

AMENDES

Club :	**548423**	**BOISSY U.J.**				
Dossier :	19238455	du 18/02/2020 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	22059017	08/02/2020	
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	18/02/2020	18/02/2020		9,50€

Total :	9,50€

Club :	**600787**	**DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.**				
Dossier :	19238456	du 18/02/2020 Coupe Vdm Entreprise (94)/ Phase 1	Poule Unique	22226263	08/02/2020	
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	18/02/2020	18/02/2020		9,50€

Total :	9,50€

Club :	**550114**	**VIKING CLUB PARIS**				
Dossier :	19239092	du 19/02/2020 Futsal D1 (94) New/ Phase 1	Poule U	22107641	15/02/2020	
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	18/02/2020	18/02/2020		40,00€

Total :	40,00€

Total Général :	59,00€